



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/15  
25 novembre 2019

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-quatrième réunion  
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET ÉVALUATION  
POUR L'ANNÉE 2020**

**Introduction**

1. Le présent document présente le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2020 qui est soumis à l'examen du Comité exécutif. Les activités de suivi et évaluation figurant dans le programme de travail ont été proposées suite aux précédentes délibérations du Comité exécutif sur les enjeux liés au suivi et à l'évaluation ; l'examen des rapports périodiques des projets en cours et des rapports d'achèvement des projets ; et les délibérations avec les agences bilatérales, les agences d'exécution et le Secrétariat. Le programme de travail tient également compte des délibérations du Comité exécutif concernant plusieurs points de l'ordre du jour à propos des activités de suivi et évaluation.

2. En particulier, le projet de programme de travail de suivi et évaluation s'inscrit dans la continuité du programme de travail pour 2019<sup>1</sup> approuvé à la 82<sup>e</sup> réunion et comprend les parties suivantes :

Activités d'évaluation

- (a) Seconde phase de l'évaluation de la pérennité des avancées réalisées dans le cadre du Protocole de Montréal : présentation d'une étude théorique à la 84<sup>e</sup> réunion.<sup>2</sup> Une seconde phase de l'évaluation, fondée sur les résultats obtenus, propose d'évaluer, *inter alia*, le rôle des Bureaux nationaux Ozone et des groupes de gestion de projets dans le suivi de l'élimination des SAO ; les forces et les faiblesses des institutions nationales engagées dans l'élimination des SAO ; et les défis liés à la sécurisation des avancées

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/13/Rev.1

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/12

réalisées dans le cadre du Protocole de Montréal. Des missions sur le terrain auront lieu dans cinq pays visés à l'Article 5 durant cette seconde phase ; leur objectif sera de recueillir des données supplémentaires et de tirer des enseignements détaillés. La sélection des pays sera suggérée au Comité via le mandat de la seconde phase de l'évaluation qui sera exposé à la 85<sup>e</sup> réunion. Un rapport final sera présenté à la 86<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif peut décider que le rapport final soit divisé en plusieurs documents ;

- (b) Seconde phase de l'évaluation des réseaux régionaux des agents des Bureaux nationaux Ozone : le mandat de l'étude théorique est présenté à la 84<sup>e</sup> réunion,<sup>3</sup> une étude théorique sera exposée à la 85<sup>e</sup> réunion, et un rapport d'évaluation final sera soumis à la 88<sup>e</sup> réunion. L'évaluation s'appuiera sur les évaluations précédemment réalisées<sup>4</sup> et examinera en détails les réseaux régionaux, notamment : leur rôle dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal, leur évolution dans le temps, leur influence à différents niveaux afin d'identifier les opportunités et les écarts susceptibles de renforcer les réunions de réseau pour faire face aux défis actuellement rencontrés par le Protocole de Montréal. Le mandat de la seconde phase de l'évaluation, fondé sur les résultats de l'étude théorique, sera présenté à la 85<sup>e</sup> réunion ; et
- (c) Évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien : un rapport périodique est présenté à la 84<sup>e</sup> réunion<sup>5</sup> et une étude théorique sera exposée à la 86<sup>e</sup> réunion, l'objectif étant d'identifier et d'évaluer, dans la mesure du possible, les meilleures pratiques, les enseignements tirés et des opportunités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien. L'étude théorique examinera les projets financés antérieurement afin de déterminer des activités liées à l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien, et leurs applications dans les politiques et les réglementations au niveau national.

#### Activités de suivi

- Rapport d'achèvement de projets (RAP) global pour les projets individuels ainsi que les projets liés à des accords pluriannuels.

3. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation (SMEO) travaillera en étroite collaboration avec les agences bilatérales et les agences d'exécution applicables afin de soumettre à la 85<sup>e</sup> et à la 86<sup>e</sup> réunions tous les RAP en retard relatifs aux projets individuels et aux projets liés à des accords pluriannuels, et d'identifier différentes options permettant de rationaliser l'élaboration et la soumission des RAP.

4. Le RAP global fournira au Comité exécutif un aperçu des résultats obtenus et des enseignements tirés figurant dans les rapports d'achèvement.

5. Il se peut que d'autres questions d'intérêt surgissent durant la mise en œuvre du programme de travail pour 2020 et nécessitent l'intervention du Comité exécutif. La gestion de ces questions pourrait donc requérir un certain niveau de souplesse dans la mise en œuvre du programme et l'affectation de son budget.

---

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/13

<sup>4</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7 et Corr.1

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/14

## Calendrier de soumission

6. Un aperçu des activités figurant dans la proposition de projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2020 est présenté au tableau 1.

**Tableau 1. Calendrier de soumission des activités figurant dans le programme de travail de suivi et évaluation pour 2020**

85 <sup>e</sup> réunion	86 <sup>e</sup> réunion
RAP global pour les projets individuels et les projets liés à des accords pluriannuels	RAP global pour les projets individuels et les projets liés à des accords pluriannuels
Étude théorique pour l'évaluation des réseaux régionaux des agents des Bureaux nationaux Ozone	Rapport final de l'évaluation de la pérennité des avancées réalisées dans le cadre du Protocole de Montréal
Mandat de la seconde phase de l'évaluation de la pérennité des avancées réalisées dans le cadre du Protocole de Montréal	Étude théorique pour l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien
Mandat de la seconde phase de l'évaluation des réseaux régionaux des agents des Bureaux nationaux Ozone	

## Budget

7. Le tableau 2 détaille le budget alloué au programme de travail de suivi et évaluation pour 2020. Il comprend les honoraires et les frais de déplacements des consultants et de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation participant à une partie des visites sur le terrain.

**Tableau 2. Budget proposé pour le programme de travail de suivi et évaluation pour 2020**

Description	Montant (\$ US)
<b>Seconde phase de l'évaluation de la pérennité des avancées réalisées dans le cadre du Protocole de Montréal</b>	
Visites sur le terrain (5 pays, 7 jours/pays)	
Personnel :	
• Déplacements (4 pays*6 000 \$ US)	24 000
• Indemnités journalières (28 jours*350 \$ US/jour)	9 800
Consultants	
• Honoraires (7 jours*5 pays*500 \$ US/jour)	17 500
• Déplacements (5 pays*3 000 \$ US)	15 000
• Indemnités journalières (35 jours*350 \$ US/jour)	12 250
Rédaction des rapports (5 pays*7 jours*500 \$ US/jour)	17 500
Rapport de synthèse (12 jours*500 \$ US/jour)	6 000
<b>Étude théorique pour l'évaluation des réseaux régionaux des agents des Bureaux nationaux Ozone</b>	
Rédaction des rapports (30 jours*500 \$ US/jour)	15 000
<b>Étude théorique pour l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien</b>	
Rédaction des rapports (30 jours*500 \$ US/jour)	0*
<b>Sous-total</b>	<b>117 050</b>
Divers**	4 000
<b>Total</b>	<b>121 050</b>

\* Les 15 000 \$ US initialement alloués à l'étude théorique pour l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien dans le programme de travail pour 2019 seront réaffectés au programme de travail pour 2020.

\*\* Divers fonds sont prévus pour couvrir les frais de déplacements en mission non planifiés ainsi que le remplacement imprévu du matériel du Bureau de Suivi et évaluation.

**Action attendue du Comité exécutif**

8. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Approuver la proposition de programme de travail de suivi et évaluation pour 2020 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/15 ainsi que le budget associé de 121 050 \$ US détaillé au tableau 2 de ce document ; et
  - (b) Réallouer au budget de 2020 le montant de 15 000 \$ US prévu pour l'étude théorique pour l'évaluation de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien dans le cadre du programme de travail de suivi et évaluation pour 2019.
-